

<p style="text-align: center;">PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 Février 2023</p>
--

Affiché le 25 janvier 2023. Le conseil municipal de Lamagdelaine s'est réuni le 3 février 2023 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET, à la salle de la mairie.

Étaient présents les membres suivants : (7)

M. DUFLOS Jacques, Mme GAUFFRE Marie-Christine, Mme VIGUIE Véronique, M. MAGNE Pierre, Mme RASSAT Nathalie, M. GUILENDOUE Olivier, M. DESBLEDS Jean-Michel.

Étaient excusés, retardés ou absents les membres suivants : (6)

M. FERRERO Damien (procuration donnée à M. MAGNE), Mme MEYNIER Marie-Hélène (procuration donnée à M. DESBLEDS), Mme BRUNIE Dorothée (absente excusée), Mme MUZAS Martine (procuration à Mme GAUFFRE), Mme JORDAN Annick (absente excusée), M. LACALMONTIE Luc (absent excusé).

Procuration : 3

Le conseil municipal a élu Madame GAUFFRE Marie-Christine secrétaire.

Vu l'ordre du jour adressé conformément aux textes légaux.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du Procès-verbal de la séance précédente**
- 2 – Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal**
- 3 – Approbation du projet « Changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs »**
- 4 – Questions diverses**

1^{er} Point : Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance précédente a été adopté à 10 voix pour et 1 voix contre (MEYNIER Marie-Hélène).

2^{ème} Point : Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal

Il n'y a pas eu de décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal lors de ce conseil.

3^{ème} Point : Approbation du projet « Changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs »

OBJET : Approbation du projet « Changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs »

Madame Le Maire expose que suite au travail réalisé sur la sobriété énergétique, il y a lieu de remplacer les lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs.

Il est donc proposé le remplacement de 153 lanternes existantes par la fourniture et la pose de lanternes LEDs.

Considérant l'intérêt communal que présente la sobriété énergétique, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'Approuver le projet « Changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs ».
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents permettant la bonne exécution de ces travaux.
- De prévoir les crédits nécessaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet « Changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs »
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents permettant la bonne exécution de ces travaux.
- Prévoit les crédits nécessaires

Adopté à l'unanimité

4^{ème} Point : Questions diverses

- Marchés gourmands Lot of saveurs :

La commune s'est inscrite pour recevoir un marché gourmand Lot of saveurs pour la date du mardi 15 août 2023.

- Voiries :

Afin de supprimer la flaque d'eau à Savanac au Chemin des Soles, M. COUDERC (service voirie du Grand Cahors) nous a proposé une solution de reprofilage de la route.

Pour la descente du Chantre au bord du Lot, Chemin communal « Rivière de Coty », réfection du chemin avec une bicouche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 19H30.